

COLLOQUE « SOL, PLANTE, CLIMAT, ÉNERGIE »

L'énergie et le sol sont-ils concurrents?

Pierre-André Cordonier

La cinquième édition du colloque «Sol, plante, climat, énergie» qui a eu lieu à Yverdon-les-Bains fin octobre, a attiré sur le monde. Bref retour sur l'un des thèmes de cette journée: la concurrence entre la fertilité des sols et l'énergie.

La thématique complexe de la préservation des sols agricoles ne rebute pas le public: quelque 90 personnes ont assisté et participé à l'édition 2012 du colloque «sol, plante, climat, énergie» avec comme sous-titre «Humus et biodiversité du sol. Patrimoines de l'humanité?», organisé le 24 octobre à Yverdon-les-Bains. Parmi ce public, quelques agriculteurs, des étudiants agricoles, des chercheurs en sciences de l'environnement de l'EPFL. Après une ouverture fougueuse par l'ancien président du Conseil national Yves Christen, cette cinquième édition confrontait notamment la thématique du sol avec celle bien d'actualité de l'énergie dans le cadre l'Année internationale de l'énergie durable pour tous déclinée par l'ONU.

Thème brûlant, si l'on re-



Bernard K. Martin.

P.-A. CORDONIER

prend certaines positions fortement polémiques des participants vis-à-vis de la méthanisation des déchets agricoles et des déchets verts. En particulier celle de Jacques Fuchs, de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, qui a dénoncé la passion des politiques et du public pour ces installations. L'énergie passe avant toutes autres préoccupations, dans ce cas-ci au détriment du sol. Or la rentabilité des centrales de méthanisation n'est pas si évidente ni du point de vue financier ni du point de vue énergétique.

L'Allemagne, mauvais exemple

L'exemple à ne pas suivre est celui de l'Allemagne qui crée à tout va des installations de biogaz avec comme effet d'orienter la production agricole vers l'énergie. Et voilà des

champs de maïs entièrement destinés à la méthanisation. Autre exemple de mauvais calcul, en Allemagne toujours: le projet de récolter la paille des champs pour produire de l'énergie, alors même que cette source est énergétiquement très faible. Résultat: les paysans devront remplacer la paille laissée sur les sols par d'autres amendements extérieurs. Pire, les digestats issus de la méthanisation sont souvent transformés en pellets. Absurde selon Jacques Fuchs: «Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire du biogaz, nuance toutefois l'ingénieur agronome, mais il ne faut pas en faire à tout prix et mieux évaluer les complémentarités. Il y a plusieurs alternatives pour la production d'énergie, il n'y en a pas ou peu pour la fertilisation des sols.»

Konrad Schliess, ingénieur agronome à Umwoko Start, a mis en garde contre une autre mode. La Chine a été citée en exemple lors des débats pour ses innombrables mini-installations de méthanisation à partir de déchets organiques domestiques. Or, selon Konrad Schliess, la marge de rentabilité énergétique de ces installations est très faible et il faut très peu pour qu'elles perdent tout avantage par rap-



P.-A. CORDONIER

Le débat de l'après-midi a été animé par Georges Pop (debout), avec Bernard K. Martin (à gauche), Sylvie Villa, ingénieure physicienne EPF et ancienne députée, Claude-Alain Gebhardt, ingénieur agronome et agriculteur, Luc Germainier, directeur de Germainier Eco Recyclage, Maximilian Stauber, docteur à la Faculté de droit de l'UNIL, et tout à droite dans le public, Jean-Edouard Buchter, auteur de *Revenir le désert*.

port à la valorisation de ces déchets directement dans les sols. Le modèle chinois non plus n'est pas à suivre.

Pour Luc Germainier, directeur de Germainier Eco Recyclage SA, à Lavigny, entreprise de méthanisation et de compost, la filière de transformation des déchets verts en biogaz mérite toutefois d'être défendue. Avant l'arrivée des acteurs de l'énergie, les collecteurs de déchets n'étaient pas

organisés et la valorisation de cet amendement potentiel médoctre. Depuis, le secteur s'est bien développé et plus de matière retourne au sol, dont le digestat issu de la méthanisation.

Valeur économique

Mais quelle est la valeur réelle de ce digestat par rapport au compostage traditionnel? N'y a-t-il pas perte durant le processus de fabrication du biogaz? Selon Konrad Schliess, les deux produits sont plus ou moins équivalents. Une différence toutefois en faveur du compostage direct: lors de la méthanisation, on perd des éléments, comme les feuilles, qui jouent un rôle notamment dans la structure des sols. Le digestat, de son côté, a aussi ses avantages propres relevés par tous. Il est moins agressif pour les sols et pour certains organismes biologiques, tels les lombrics.

Reste que cet amendement est peu reconnu et donc peu payé par les paysans. Jacques Fuchs renchérit: «L'agriculteur qui reprend cette matière peine à payer deux francs le mètre cube alors que cet intrant devrait valoir aux alentours de 10 francs.» L'ingénieur agronome du FiBL regrette également que trop peu de paysans producteurs de biogaz se soucient de sa valorisation.

On retrouve le même problème avec l'humus ou la notion de fertilité évoqués dans d'autres exposés du colloque: pour qu'un élément soit valorisé efficacement, il faut développer un marché et être donc à même de lui attribuer une valeur économique. Cette reconnaissance marchande dépendra d'une définition et d'une évaluation précise qui mettent tout le monde d'accord.

Prochain colloque

Le sujet du prochain colloque est déjà prévu, une fois de plus en rapport avec le thème annuel de l'année déclinée par l'ONU pour 2013, soit l'eau.

Nous reviendrons dans des éditions ultérieures sur les diverses contributions des intervenants à cette journée.

Une association pour mieux défendre le sol

Très lié à l'engagement personnel de Bernard K. Martin, le colloque annuel «Sol, plante, climat, énergie» gagnait peut-être à une plus grande officialité, selon l'avis même de son fondateur. Cela a été l'initiative de la journée-claie aux participants et à l'assemblée par le journaliste de la RTS Georges Pop, animateur de cette édition 2012: que quelques-uns d'entre les participants fondent une société qui gèrerait l'organisation du

colloque. L'impact sera plus fort auprès des médias et des politiques; Bernard K. Martin a évoqué également la prise en charge éventuelle de l'événement par des institutions fédérales ou cantonales. Les démarches sont en cours.

Un lobby pour l'humus

Avec un tel statut, le colloque serait mieux positionné pour faire du lobbying, «Il y a des lobbys pour tous, pour quoi pas pour l'humus et pour

le sol», a relevé Georges Pop. Le terme «humus» est en effet rarement cité dans les textes de loi, voire pas du tout dans la loi suisse, a informé de son côté Maximilian Stauber, docteur à la Faculté de droit de l'UNIL. Les organisations internationales spécialisées dans les problèmes d'alimentation ne s'en préoccupent pas outre mesure, rajoute de son côté Bernard K. Martin.

Afin de réparer cette lacune, ce dernier a écrit à Eve-

line Widmer-Schlumpf, présidente de la Confédération, et au président du conseil d'Etat vaudois Pierre-Yves Mallard, sollicitant leur appui pour trois initiatives: la création d'une ONG autour de l'humus, l'obtention pour le sol du statut de patrimoine de l'humanité auprès de l'ONU et enfin le développement d'un suivi au niveau fédéral en faveur de la protection de l'humus et de la biodiversité des sols.

PAC

SUR LE WEB

planehumus.com